

N° 23

Le **BULLETIN** de
la Communauté
de communes

DIEULEFIT | BOURDEAUX
DÉCEMBRE 2021

.....
DOSSIER
.....

Agriculture
Forêts



N° 23 DÉCEMBRE 2021

ÉDITO

Ce nouveau bulletin est principalement consacré à l'agriculture et aux espaces naturels forestiers de la Communauté de communes (voir le « dossier thématique »). Depuis déjà de nombreuses années, l'intercommunalité se préoccupe de ces sujets et a développé diverses actions en direction des propriétaires forestiers d'une part mais aussi des agriculteurs ou des circuits courts, d'autre part. La Covid 19 a mis en exergue le besoin de circuits locaux de distribution et de production locale. Nous en avons déjà conscience et nous continuerons à aller dans ce sens-là.

Comme vous le verrez dans ce bulletin, l'intercommunalité a été retenue pour un Projet Alimentaire Territorial (PAT) intitulé « Défi alimentation locale de la CCDB ». Ce PAT nous permettra de mettre en place des actions en direction des agriculteurs afin de tenir compte du dérèglement climatique et des besoins locaux.

Le pastoralisme est une filière importante dans nos espaces naturels et nous savons aussi que la présence du loup la met en danger alors qu'elle permet la sauvegarde de nos paysages.

La CCDB reste en contact avec les éleveurs et les instances de l'État pour essayer de sortir de cette situation qui dure depuis quelques années maintenant.

Enfin, concernant nos espaces forestiers, il nous faut continuer à travailler vers une « filière bois » locale. Vous verrez aussi qu'un plan de gestion est en cours d'élaboration pour le second Espace Naturel Sensible de notre territoire intercommunal, celui de la montagne de Miélandre. C'est la CCDB, en partenariat avec la commune de Vesc, qui prend en charge ce plan de gestion.

L'ensemble de ces actions permettra de conserver et de développer l'économie agricole ou touristique, en lien direct avec les espaces naturels.

La fin de l'année est proche aussi j'en profite pour vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année, qu'elles soient comme vous le souhaitez, en famille, solidaires, amicales, festives et toujours gaies !

FABIENNE SIMIAN

Présidente de la Communauté de communes

SOMMAIRE

| 4 | DOSSIER | 11 | THÉMATIQUE

AGRICULTURE - FORÊTS

| 5 | **L'AGRICULTURE** EN QUELQUES CHIFFRES SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

| 6 | **DÉFI ALIMENTATION LOCALE** LE PROJET ALIMENTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

| 7 | **RENOUVELLEMENT** DU PLAN PASTORAL TERRITORIAL
L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DE MIÉLANDRE

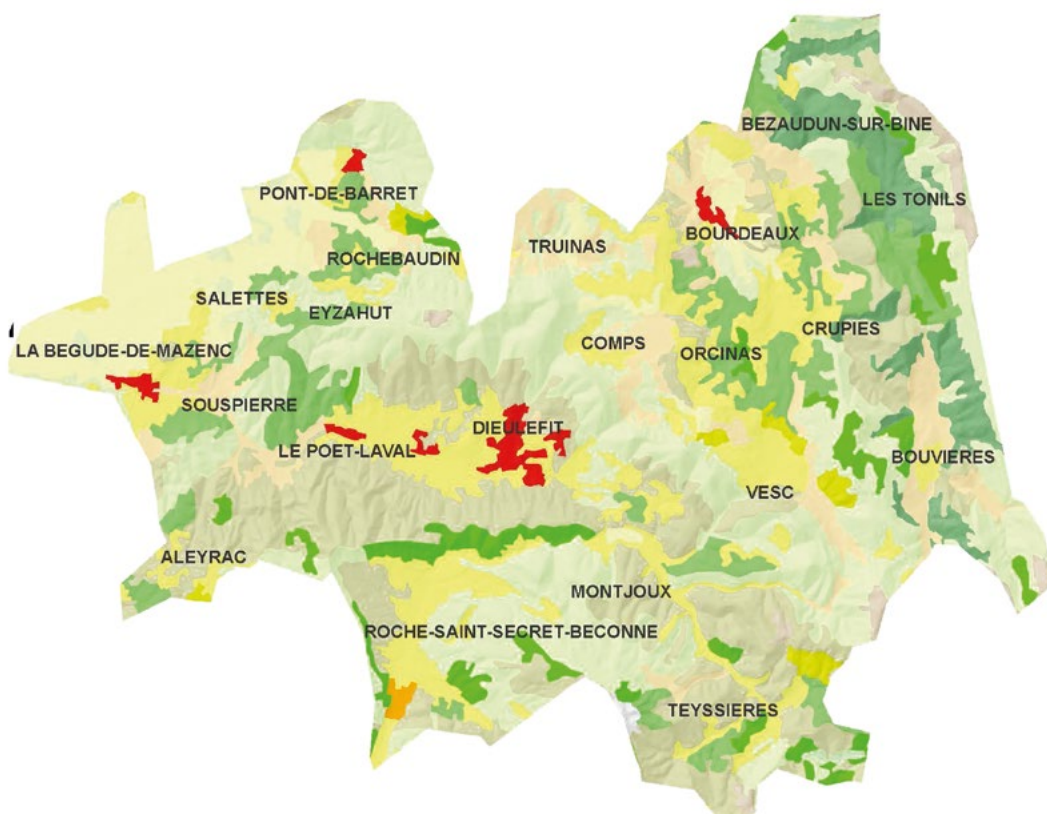
LA FILIÈRE FORÊT BOIS

| 8 | **UN PROJET AMBITIEUX** L'ABATTAGE MOBILE À LA FERME

| 9 | **ESPACES FORESTIERS** SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

| 10 | 11 | **LA FORÊT** DANS NOS ARCHIVES

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DIEULEFIT-BOURDEAUX



■ Tissu urbain

Cultures majoritaires

- Terres arables
- Vignobles
- Grandes cultures

Espaces pastoraux

- Prairies
- Pelouses et pâturages naturels

Couvert forestier

- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Forêts mélangées
- Landes et broussailles
- Végétation méditerranéenne
- Forêts en mutation

- | 12 | **LES COMMISSIONS S'ENGAGENT
POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CULTURE**
- | 13 | **TOURISME**
- | 14 | 15 | **POUR LE DROIT À L'EMPLOI,
NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES S'ENGAGE**
- | 16 | **BOULAGNE**
- | 17 | **LE TRI DE NOS DÉCHETS**
- | 18 | 19 | **DÉFI CLIMAT**
- | 20 | 21 | **ENFANCE JEUNESSE**

- 22 | **PRIMES POUR L'ACHAT
D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE
CAFÉ VOLONTAIRE**
- 23 | **PERMANENCES À NOTER**



DOSSIER THÉMATIQUE

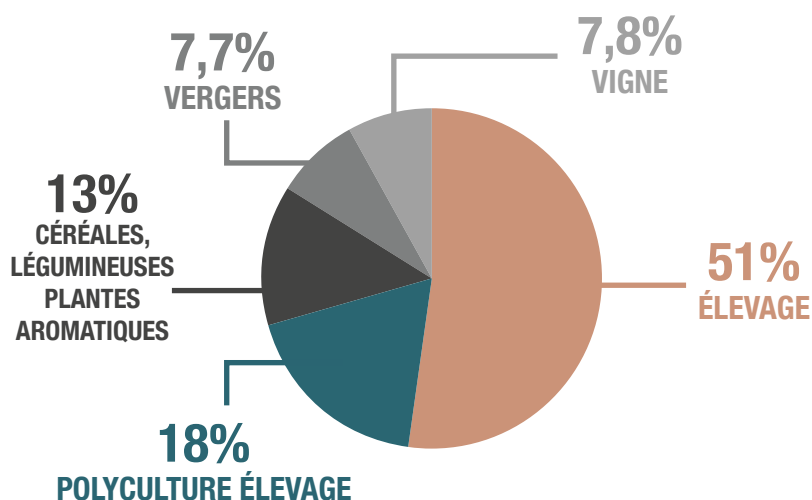


AGRICULTURE - FORÊTS

L'AGRICULTURE EN QUELQUES CHIFFRES SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RÉPARTITION DES ESPACES AGRICOLES

(ils représentent 37 % du territoire communautaire, soit 10.464 ha)



189 EXPLOITATIONS AGRICOLES *

2839 EMPLOIS (Agriculteurs, salariés, aides familiales, filières agroalimentaires...)

71 FERMES EN



40% DES AGRICULTEURS EN CIRCUITS COURTS ET DE PROXIMITÉ

* Sources : données INSEE 2016 et traitement par la Chambre d'agriculture de la Drôme, 2020.

DÉFI ALIMENTATION LOCALE LE PROJET ALIMENTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



En juin dernier, le projet « Défi Alimentation Locale » présenté par la Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux a été retenu par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation dans le cadre d'un appel à projet.

Il a été doté d'une enveloppe de 100 000 € sur 3 ans dédiée à la mise en oeuvre d'actions en faveur de l'alimentation.

LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les projets alimentaires territoriaux s'appuient sur un diagnostic partagé entre les différents acteurs.

Celui-ci fait un état des lieux :

- de la production agricole et alimentaire locale,
- du besoin alimentaire du bassin de vie.

Il identifie les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.

Ces projets, élaborés en concertation avec les acteurs d'un territoire, visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des partenariats qui répondent à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et sanitaires.

COMMENT PERMETTENT-ILS D'AGIR LOCALEMENT ?

L'état des lieux réalisé permet d'analyser les flux alimentaires, d'en connaître les volumes disponibles ainsi que les habitudes de consommation sur le territoire.

Des moyens supplémentaires sont alors dédiés au développement de nouvelles actions, en collaboration avec les acteurs locaux (associations, professionnels de l'agriculture et de l'alimentation, partenaires institutionnels...).

Ils sont, notamment destinés à faciliter :

- la transmission des exploitations agricoles,
- les changements de pratiques en agriculture,
- la valorisation des circuits courts alimentaires (approvisionnement en produits locaux et bio de la restauration collective, animations).

Le Projet Alimentaire Territorial est soutenu par :



RENOUVELLEMENT DU PLAN PASTORAL TERRITORIAL

Le Plan Pastoral Territorial (PPT) est une politique régionale d'aide à la mise en valeur des lieux de pâturage dits espaces pastoraux.

Grâce à ce programme, la Communauté de communes :

- soutient depuis plus de dix ans, le pastoralisme en secteur de montagne,
- participe au développement de zones fragiles ou défavorisées,
- garantit la préservation et l'entretien des espaces pastoraux (alpages et zones de parcours pour les troupeaux),
- favorise l'accès des troupeaux aux espaces naturels forestiers parfois abandonnés, permettant en retour de les entretenir et de maintenir une biodiversité riche.

La Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux (CCDB) porte le Plan Pastoral Territorial du bassin de Montélimar en partenariat avec Montélimar Agglomération. Des échanges et rencontres seront programmés dans l'hiver en vue du renouvellement du programme en 2022.

Le Plan Pastoral est soutenu par :



L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DE MIÉLANDRE

Grâce au soutien du Conseil départemental dans le cadre de sa politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la commune de Vesc est devenue propriétaire, le 27 mai 2020, d'une partie de la montagne de Miélandre.

Du fait de son intégration au réseau des Espaces Naturels Sensibles du Département, ce site a désormais vocation à être préservé, géré de façon concertée et ouvert au public. Un plan de gestion piloté par la Communauté de communes, en lien étroit avec la Mairie de Vesc, les services du Département et le Conservatoire des Espaces Naturels Régional est actuellement en cours de préparation.

Dans les prochains mois, plusieurs rencontres auront lieu afin que chacun puisse s'exprimer sur le devenir du site et de sa gestion.

**SI VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER À L'ENQUÊTE PRÉALABLE,
RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE INTERNET**

« ACTUALITÉS » www.paysdedieulefit.info

LA FILIÈRE FORÊT BOIS



La forêt constitue un patrimoine souvent méconnu de ses propriétaires. Elle possède plusieurs fonctions qu'il convient de concilier :

- activité de production,
- stockage du carbone,
- refuge pour la biodiversité,
- lieu de pratique de loisirs,
- préservation des paysages et amélioration du cadre de vie...

La surface forestière représente plus de 66% de la surface de la Communauté de communes (voir carte page 3). Elle est relativement jeune, morcelée et souvent peu accessible.

La CCDB poursuit depuis plus de 10 ans son intervention auprès des propriétaires forestiers privés (plus de 4000) afin d'améliorer la connaissance de ce patrimoine local et sa gestion.

2009 > Création d'un réseau de chaleur biomasse au bois énergie et création au niveau local d'une filière bois déchet.

2012 À 2015 > Aide au regroupement de plusieurs propriétaires forestiers, création d'une association de propriétaires et réalisation en commun d'un plan de gestion durable (+ de 30 membres / 1000 ha de forêts).

2015 À 2021 >

• Adhésion à *Sylv'ACCTES, des forêts pour demain*. Association régionale permettant de financer des travaux d'amélioration des peuplements et faciliter le stockage du carbone en forêts privées et publiques.

• Poursuite du travail autour de la structuration de la forêt privée avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et recherche de biens vacants et sans maître avec l'Union Régionale des Communes Forestières (COFOR).

• Réflexions en cours sur la valorisation du bois local dans une optique de recyclage des déchets issus de la filière.

UN PROJET AMBITIEUX L'ABATTAGE MOBILE À LA FERME

Interview de Laure Charroin (Trésorière), Anna Krichel et Angélique Jullian (Secrétaire) de l'association d'éleveurs L'AbEl Ferme (L'Abattage et l'élevage à la ferme).



De gauche à droite : Anna Krichel, Laure Charroin, Angélique Jullian à la Ferme de Laure Charrouin - Photo de Patrick Chassepot - 2021

Aujourd'hui, les éleveurs du Bassin de Montélimar ont recours, en grande majorité, à l'abattoir de Die. Ceci implique le transport des animaux vivants du lieu d'élevage vers le lieu d'abattage et occasionne un stress non négligeable.

L'association L'AbEl Ferme, avec le soutien de Montélimar Agglomération et la Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux dans le cadre du Plan Pastoral Territorial, porte le projet d'un outil d'abattage mobile et d'une unité de mise en carcasses qui permettront d'abattre les animaux à la ferme et leur éviteront le stress inhérent au transport tout en permettant d'offrir des produits sains et de qualité.

ELLES NOUS ONT EXPLIQUÉ LEUR PROJET :

“

Chaque éleveur fait abattre ses bêtes dans sa ferme et évite ainsi le traumatisme inhérent à leur transport.

Les animaux sont étourdis et saignés dans un caisson spécialement conçu pour garantir les conditions sanitaires puis transportés dans un centre de mise en carcasses où ils sont dépecés, découpés et stockés sous le contrôle des services vétérinaires.

Ce système n'existe qu'en Bourgogne et pour les seuls bovins, mais avec une structure trop lourde et onéreuse pour nos petits éleveurs (trois semi-remorques).

AUJOURD'HUI, OÙ EN EST-ON ?

L'association « L'AbEl Ferme » a été créée en juillet dernier. Elle regroupe douze éleveurs. Son bureau est constitué des personnes interviewées et de deux co-présidents : Frédéric Gontard de La Laupie et Julien Chaix, de Montélimar.

La Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux et Montélimar Agglomération ont souhaité aider et accompagner les éleveurs dans cette démarche.

Depuis 2017, elles ont pris en charge l'accompagnement technique et administratif afin de mener, avec les éleveurs, des réflexions approfondies avec le soutien de l'association Agribiodrôme (association des producteurs bio de la Drôme).

Ce projet est soutenu financièrement par le programme LEADER du GAL (Groupe d'Action Locale) Portes-de-Provence et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

La Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux et Montélimar Agglomération soutiennent l'initiative, notamment par le financement des ressources humaines du projet.

L'association doit créer son logo et élaborer une stratégie de communication, notamment auprès des autres éleveurs afin de les convaincre d'adhérer au projet.

Elle doit établir son budget et rechercher des financements pour son fonctionnement.

Le collectif du Bassin de Montélimar (CCDB, Montélimar Agglomération et l'AbEl ferme) va déposer un avant-projet auprès des services de la DD(CS)PP (services vétérinaires du département) afin de faire valider le scénario.

L'avant-projet comprendra les détails techniques de la démarche globale, à la fois dans le respect des normes sanitaires et de celles relevant du bien-être animal. Des prototypes de caissons mobiles par espèce (ovin caprin, porc, bovin) seront présentés à cette occasion.

À cette fin, un spécialiste en abattage fermier et un carrossier seront sollicités pour concevoir les prototypes de caissons.

”

Nous suivrons avec intérêt les premiers pas de cette expérimentation.

La commission Agricultures-forêts

ESPACES FORESTIERS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Si la forêt couvre près des 2/3 du territoire communautaire, la forêt publique ne représente que 5% du total.

Elle est gérée par l'Office National des Forêts.

De fait, les enjeux forestiers résident principalement aujourd'hui dans la mobilisation des forestiers privés pour la préservation et l'entretien de leur patrimoine permettant non seulement de répondre aux enjeux environnementaux (captation et séquestration de CO₂, qualité des paysages, biodiversité des milieux forestiers ...), mais également de satisfaire les enjeux économiques locaux (création d'emplois dans la filière forêt-bois, amélioration des peuplements pour diversifier et améliorer les revenus des entreprises locales...) et sociaux (ouverture au public, formation ...).



□ Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux

■ Peuplements forestiers publics 1300 ha
(Domanial et Communal)

■ Peuplements forestiers privés 24 700 ha



LA FORÊT DANS NOS ARCHIVES

UN (PETIT) RAPPEL : LE SERVICE COMMUN DES ARCHIVES COMMUNAUTAIRES

Le service commun des archives de la Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux (CCDB) a été créé le 1er janvier 2019. Depuis, les communes de la CCDB, le SIEA (Eaux-Assainissement), la CCDB en tant qu'administration et la Maison de la Céramique bénéficient des services de l'archiviste communautaire, Magali Chazaud.

Tout en se déplaçant d'une commune à l'autre, elle assure différentes missions :

- mise en place des procédures d'archivage au sein des services et des collectivités membres du service commun,
- gestion des fonds des collectivités (à condition qu'elles soient membres du service commun des archives),
- assistance et conseil aux élus,
- communication et valorisation des archives, avec accueil des lecteurs-chercheurs,
- intervention en milieu scolaire,
- pilotage de la mise en oeuvre du règlement européen sur la protection des données pour le compte des collectivités,
- interlocutrice de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

LES FORÊTS DANS LES ARCHIVES LOCALES

Les archives sont le reflet d'une partie des activités humaines sur le territoire. Ainsi trouve-t-on des traces nombreuses des relations avec la nature et plus particulièrement la forêt, notamment dans les registres d'estimes, cadastres, délibérations des conseils municipaux, arrêtés des maires, etc...



Photo du haut : carte postale ancienne. Archives communautaires
Photo Saint-Maurice de nos jours. Photo Archives communautaires.

LA FORÊT COMME SOURCE DE REVENUS

Les premiers documents qui évoquent des forêts sur le territoire communautaire (CCDB) datent de la fin du Moyen Âge.

La forêt procure un revenu à part entière au seigneur. Il vend des pans entiers de forêt qui servent à fabriquer des charpentes mais profitent également à l'industrie.

Les défrichements sont nombreux, car ils augmentent la surface cultivable permettant ainsi l'installation de nouveaux tenanciers et donc d'augmenter les revenus du seigneur par la perception de « cens ».

Au XIXe siècle, les communes pratiquent les coupes dites « d'affouage » (droits de coupe réservés aux communes et aux habitants dans les bois communaux). Ces coupes sont encore pratiquées et réglementées.

LA FORÊT COMME SOURCE DE MATIÈRES PREMIÈRES

Au Moyen Âge, le bois sert, en premier lieu, à se chauffer et à construire des maisons. La plupart des maisons ne sont pas en pierre, mais en bois.

L'industrie et les artisans consomment du bois. Sur notre territoire, les charbonnages (dans l'ensemble des bois des communes), le travail de la verrerie (surtout au Poët-Laval), de la poterie (également très répandue), les tuileries (Dieulefit), l'alimentation des forges ont fortement contribué à diminuer la surface boisée.

Beaucoup d'objets et d'outils sont en bois, pour le transport ou le vin (tonneaux).

Certaines essences sont privilégiées. Par exemple, à Dieulefit, les châtaigniers servent à la teinture des tissus de laine.

Au XIXe siècle, la cueillette et la vente de produits émanant de la forêt continuent.

Le travail de charbonnage reprend sur les montagnes de Saint-Maurice et Miélandre durant la Seconde Guerre mondiale, en particulier pour fournir du combustible aux gazogènes qui remplacent l'essence pour les véhicules automobiles.

LA FORÊT NOURRICIÈRE ET REFUGE

L'utilisation de la forêt pour nourrir les animaux, durant le Moyen Âge, n'est pas négligeable. Les troupeaux collectifs d'ovins, de caprins, de porcs, de bovins sont emmenés dans les bois pour pâturer. C'est ce que l'on appelle la vaine

pâturer. Cette pratique épargne les terrains non boisés et les libère pour des fourrages et la culture des « blés » (céréales).

La forêt sert également de réserve de nourriture pour les hommes : fruits, herbes, champignons, braconnage.

En 1843, la truffe d'Eyzahut est ramassée. C'est une curiosité !

La vente de la fleur de tilleul par les communes est également un revenu non négligeable. Pendant les deux guerres mondiales, la forêt fournit des compléments alimentaires (marrons, châtaignes).

LA FORÊT COMME REFUGE ET PROTECTION

Au Moyen Âge, les habitants peuvent se protéger des gens d'armes, des troupes de « routiers » à l'abri de leurs murailles, mais également en se réfugiant dans les forêts.

Lors de la Seconde Guerre, les forêts ont été utilisées par les maquisards, notamment en zone montagneuse (ex. : Montmirail, les Ventes, la Lance, le Vercors).

GESTION ET PROTECTION DE LA FORÊT

C'est au cours du Moyen Âge qu'une utilisation réellement prédatrice des espaces boisés va se développer et affecter les forêts.

Au cours des siècles suivants, les espaces boisés diminuent comme peau de chagrin. En cause : l'élevage, pour une part, et surtout les fours des potiers.

Depuis la fin du XIXe siècle, la surveillance et la conservation des forêts sont confiées à une administration particulière, la Direction des Eaux et Forêts (ancêtre de l'ONF, Office National des Forêts).

La diminution des grands troupeaux de caprins et d'ovins, l'urbanisation des campagnes, les politiques de plantation, l'abandon du bois pour les fours ont fait que, à partir des années 1970, la forêt s'est peu à peu reconstituée (voir la comparaison entre la carte postale et la photographie).

Cependant, la forêt privée occupe des surfaces très supérieures aux forêts publiques (5% seulement pour ces dernières, v. carte page 9). Les animaux sauvages tels que les sangliers peuvent de nouveau proliférer et provoquent, comme au Moyen Âge, le courroux des habitants ! Sans oublier ... les loups !

Le service des Archives communautaires

LES COMMISSIONS S'ENGAGENT POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RAPPEL

LES COMMISSIONS DE NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET LEURS PRÉSIDENTES ET PRÉSIDENTS

1 - DÉFI CLIMAT HABITAT
Geneviève Morenas

2 - TOURISME
Éric Bouvier

3 - DÉCHETS
Philippe Berrard

4 - ENFANCE JEUNESSE
Nicole Sylvestre

5 - ÉCONOMIE
Marc Eberhard

6 - AGRICULTURE & FORÊTS
Alain Jeune

7 - CULTURE & SOLIDARITÉS
Yves Magnin

8 - TRAVAUX & BÂTIMENTS
Thierry Didier

9 - INFORMATION
Bernard Delpal



CULTURE

Le projet SENDA, pour « Studios d'Écriture Nomades en Drôme Ardèche », est un dispositif de la Comédie de Valence imaginé par son directeur, Marc Lainé, et l'autrice Penda Diouf, membre de La Comédie. Dans le cadre de ce projet, chaque année, deux auteurs ou autrices viennent pour deux mois en résidence en Drôme ou en Ardèche, et perçoivent une bourse pour écrire un texte de théâtre. De ces deux personnes, l'une est française et l'autre étrangère francophone.

La première résidence de la saison 2021-2022 se déroule sur notre territoire, du 20 septembre au 17 octobre, puis du 15 novembre au 16 décembre. Le texte créé lors de cette résidence sera présenté aux habitants lors d'une restitution organisée par la Comédie de Valence, le 17 décembre, au Bled, commune de Souspierre.

Autrice et metteuse en scène de théâtre, Karima El Kharraze s'intéresse à la fois au théâtre politique, aux langues invisibles, aux généalogies féministes, à la poésie des quartiers périphériques.

Durant cette résidence d'écriture, l'autrice ira à la rencontre des habitantes et habitants du territoire pour interroger leur rapport au vivant et à la biodiversité dans un contexte d'urgence climatique.

À partir de la matière récoltée, elle écrira une pièce de théâtre sous forme chorale, peuplée de personnages de différentes espèces, qui se rencontrent et fabriquent ensemble un espace qui n'aurait pas existé s'ils ne s'étaient pas rencontrés.

La commission Culture et Solidarités

Photo. © Hélène Harder
Portrait de Karima El Kharraze

TOURISME

TAXE DE SÉJOUR

La Communauté de communes institue la taxe de séjour sur les hébergements touristiques depuis 2007. Cette taxe qui s'applique sur les vacanciers séjournant sur le territoire, a pour but de ne pas faire supporter aux seuls contribuables locaux les frais liés à la fréquentation touristique. Le montant collecté par les hébergeurs et reversé à la Communauté de communes permet de mener des actions en faveur de la promotion du tourisme. Tous les hébergements à titre onéreux sont soumis à la taxe de séjour, en revanche certaines exonérations existent (enfants notamment).

Le Département de la Drôme applique une taxe additionnelle dont la somme lui est reversée annuellement.

Retrouvez tous les détails sur le site internet de la CCDB, voir lien ci-dessous.

HÉBERGEUR SUR LE TERRITOIRE ?

Les propriétaires de meublés de tourisme ou de chambres d'hôtes doivent préalablement déclarer leur(s) logement(s) auprès de leur mairie. Une copie de la déclaration doit être transmise par la commune à la CCDB pour qu'un espace hébergeur soit créé sur la plateforme de collecte de la taxe de séjour : www.dieulefitbourdeaux.taxesejour.fr/.

Après l'activation du compte, l'hébergeur (professionnel ou particulier) pourra déclarer en ligne mensuellement les nuitées pour lesquelles il aura perçu la taxe de séjour. Le montant collecté sera ensuite reversé à la Communauté de communes en une fois pour l'année écoulée.

ET LES OPÉRATEURS NUMÉRIQUES ?

Aujourd'hui, de plus en plus de plateformes permettent de réserver et payer un hébergement en ligne. Depuis le 1^{er} janvier 2019, les opérateurs numériques (Airbnb, Abritel, Booking,...) sont tenus de collecter la taxe de séjour et de la reverser directement à la Communauté de communes. Les hébergeurs ne doivent donc pas déclarer à la CCDB les nuitées qui auront été payées via ces opérateurs.

La commission Tourisme



Photo CCDB - 2021

BORNE TACTILE DE LA BÉGUDE-DE-MAZENC

Un point d'information touristique permanent a été implanté au coeur de La Béguide-de-Mazenc, au croisement des axes Dieulefit-Montélimar et Crest-Grignan, à l'entrée principale du Pays Dieulefit-Bourdeaux.

Le bureau d'accueil au public est fermé depuis novembre 2018. Les visiteurs du territoire n'étaient plus accueillis que les mardis d'été par l'Office de Tourisme sur le marché.

Ils pourront désormais compter sur un point d'information complet et accessible 7j/7.

POUR LE DROIT À L'EMPLOI, NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES S'ENGAGE

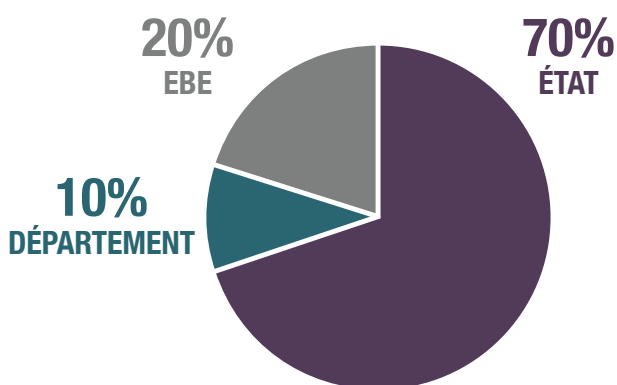
Il y a près d'un an, la CCDB s'est engagée à déposer officiellement sa candidature au dispositif national « Zéro chômeur » en adhérant à l'association nationale « Territoires zéro chômeur de longue durée », ou TZCLD, créée le 7 octobre 2016.

ORIGINE ET MODALITÉS DE CE DISPOSITIF

Le projet « Zéro chômeur » a été mis en place par la loi du 29 février 2016 dite d'expérimentation territoriale, votée par un Parlement unanime. Il vise à résorber le chômage de longue durée. Dix territoires ont été chargés de tester le dispositif, durant cinq ans. Venu de ATD Quart-Monde, du Secours catholique, d'Emmaüs, entre autres, il consiste à transformer les diverses aides mobilisées pour traiter le chômage de longue durée en salaires versés aux employés d'une Entreprise à But d'Emploi, ou EBE, ayant signé un CDI. Ces employés accomplissent des travaux utiles, à la condition de ne pas entrer en concurrence avec des entreprises ou des artisans sur le même territoire.

L'apport de l'État équivaut à 18.000 € par an et par emploi Équivalent Temps Plein (ETP). L'EBE complète.

ECONOMIE DES EBE - RECETTES



NB : ce graphique est basé sur un arrêté qui chiffre le montant accordé par l'État à 102% du SMIC brut.

Soit aujourd'hui = 19.455 € par emploi Équivalent Temps Plein (ou : ETP).

Attention : l'arrêté est valable jusqu'au 30/06/22. Après ?

Le montant du département est fixé à 15% de celui de l'État. Soit aujourd'hui = 2.918 €.

Entre la somme de ces deux contributions et le coût d'un emploi (ETP) - évalué à 27.937€ en septembre 2021 - , et pour combler la différence, l'EBE fournit une recette de 20 %, soit un peu plus de 5.500 €.

Pour aller plus loin : www.tzclld.fr

NOUS PRÉPARER

Après une première expérimentation qui a permis à plus de 1 500 personnes de sortir de la privation d'emploi sur dix territoires expérimentaux, l'adoption à l'unanimité de la loi du 14 décembre 2020 prévoit désormais le prolongement et l'extension de l'expérimentation à 50 nouveaux territoires, au moins.

C'est en s'appuyant sur cette deuxième loi que la CCDB s'est portée candidate, par l'intermédiaire de ses deux vice-présidents directement concernés, Yves Magnin (Solidarités) et Marc Eberhard (Économie). Et, pour préparer son dossier et figurer dans les territoires de la deuxième période, la CCDB a désigné l'association Interstices, fondée en août 2020, reconnue d'intérêt général, pour « piloter » sa candidature. L'association a également été chargée, par l'intermédiaire des bénévoles, de développer une information adaptée auprès des élus, communautaires et municipaux, des habitants (films, conférences, rencontres, actions exemplaires), d'identifier les personnes privées du droit à l'emploi, victimes de secousses économiques ou d'accidents de la vie, devenues « invisibles » et, en tout cas, dans l'angle mort des solidarités courantes, enfin, d'appeler les volontaires à participer au montage de la candidature.

Pour en savoir plus :

www.tzclld-dieulefit-bourdeaux.fr

Le 4 novembre dernier, par une nouvelle délibération, la CCDB a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 11 960 € à l'association « Interstices », afin de mobiliser les fonds du programme européen appelé Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (ou : LEADER), gérés par le Groupe d'Action Locale (GAL) Portes-de-Provence (siège à Cléon d'Andran). Les deux subventions, augmentées des apports de l'association Interstices, vont permettre le recrutement d'une personne qui va coordonner les efforts de tous afin de faire aboutir notre candidature dans les dix-huit mois qui viennent.



Photo CCDB

JOURNÉE NATIONALE DE LA « GRÈVE DU CHÔMAGE » :

Ce jour-là (9 nov. 2021), les associations « Zéro chômeur », partout où elles sont présentes, organisent une démonstration pour affirmer le droit à l'emploi, et signaler la présence de volontaires pour prendre en charge ces travaux utiles.

Ici, débroussaillage à la Ferme Saint-Pol, lieu communautaire, le 9 novembre 2021.



Photo CCDB

LES BESOINS ET LES PERSPECTIVES DE NOTRE TERRITOIRE

Mercredi 3 novembre, l'INSEE a démontré, à partir des comptes nationaux de l'année 2019 (avant la pandémie), que 14,6 % des Français sont victimes de grande précarité, chiffres revus légèrement à la hausse par la Fondation Abbé-Pierre et le Secours populaire. Ce qui signifie que, sur notre territoire peuplé de près de 10.000 personnes, 1.500 vivent au quotidien dans des conditions difficiles (nourriture, logement, déplacements, loisirs, éventuellement éducation des enfants). Parmi elles, quatre cents, au moins, sont privées d'emploi et sont concernées par le dispositif « Zéro chômeur ». Il nous incombe, pour étoffer notre candidature, de rencontrer celles qui vont être volontaires dans les mois qui viennent pour co-construire notre candidature et amorcer le fonctionnement d'une EBE.

Ici, pour bien marquer notre volonté d'aller de l'avant, il faut signaler la réunion fondatrice du Comité Local pour l'Emploi (ou : CLE), à Bourdeaux, le 22 septembre 2021, sous la présidence de Fabienne Simian, en présence de nombreux élus (députée, sénateurs), de représentants de l'État, du monde économique et des institutions sociales. Ce Comité va jouer un rôle essentiel dans la mise en place et le fonctionnement de l'EBE.

Le 5 novembre, la présidente de la CCDB a rencontré son homologue, Jean Serret, président de la CCVD (Communauté de communes de Val de Drôme), l'autre territoire drômois candidat au dispositif en 2022. Les deux présidences se sont entendues pour bientôt rencontrer Marie-Pierre Mouton, présidente du Conseil départemental. La loi de 2020 prévoit en effet que les candidatures des territoires doivent être autorisées par le Département et, en contrepartie, celui-ci

augmentera les ressources mises à disposition de chaque CDI de l'EBE pour parvenir à un total (avec l'apport de l'État) voisin de 23.000 € par an (voir graphique).

La CCDB, en inscrivant cette initiative en faveur des chômeurs de longue durée parmi les priorités de la mandature, entend démontrer qu'il est possible, à l'échelle de notre territoire, sans surcoût significatif pour la collectivité, de proposer à toutes les personnes privées durablement d'emploi, et volontaires, un emploi à durée indéterminée, à temps choisi, en développant des activités utiles à tous.

Nous sommes collectivement convaincus que tout n'a pas été tenté contre le chômage et l'exclusion.

Pour construire une société plus solidaire, prendre soin des marginalisés et invisibles, nous sommes prêts à agir avec vous, qui voulez rejoindre les élus et les bénévoles.

Les commissions Solidarités et Économie



BOULAGNE

Le projet de Parc d'Activités Économiques (PAE) de Boulagne, commune de La Bégude-de-Mazenc, a été initié par la CCDB sous la supervision de Robert Palluel. Les travaux, débutés au milieu de l'année 2016, ont été réceptionnés en septembre 2017. Les dix terrains, d'une superficie comprise entre 660 et 3990 m², sont vendus au prix de 44 € du m² (HT). Le premier terrain a été acheté en 2018. Depuis, trois autres entreprises se sont installées pour développer des activités économiques variées.

Actuellement, les promesses de ventes de deux lots supplémentaires sont signées. Trois nouvelles options ont été déposées en 2021. Il reste un seul lot à vendre si les négociations en cours aboutissent.

Plan de la zone d'activités de Boulagne commission Économie - 2021



Suite à une modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de La Bégude, le Conseil communautaire a décidé d'adapter le règlement des zones pour accueillir des activités commerciales dans le respect du cahier des charges.

La commission Économie



Pancarte annonçant la zone de Boulagne.
Photo CCDB - 2021

RETOURS D'EXPÉRIENCE

Nous venons de rencontrer un entrepreneur installé depuis quatre ans sur la zone. Il nous confie que sa société, créée en 1999, était coincée dans des locaux exigus du centre-bourg. À Boulagne, l'espace et les parkings lui permettent de recevoir ses clients, ses livraisons, et de procéder aux expéditions de marchandise dans de meilleures conditions. Il ajoute : « Nous avons maintenant un atelier, un espace de vente et des bureaux clairs et confortables pour travailler. La liaison fibre optique nous a fait gagner en efficacité. L'achat du terrain et la construction du bâtiment ont totalisé un coût raisonnable, amortissable sans difficulté, d'autant plus que les nouvelles conditions de travail nous ont permis d'embaucher et d'augmenter notre chiffre d'affaires ». En sortant de son local, il montre de la main le paysage : « Le "plus", c'est le cadre de vie... ». Un autre entrepreneur s'apprête à signer le compromis de vente d'un lot. Venu de Paris, il a voulu changer de vie et s'installer en zone rurale. Il vit et travaille maintenant dans notre Communauté de communes. Il sait que son rêve est réalisable : disposer d'un atelier pratique pour produire ici, et expédier sa production dans toute la France. Il envisage la création de trois emplois dans les nouveaux locaux. Depuis son bureau, il aura le plaisir de voir les Trois-Becs.

La commission Économie

LE TRI DE NOS DÉCHETS



Nous progressons encore dans notre réduction des ordures ménagères, en poids, pour 2021 : 107 kg/an/habitant d'ordures ménagères résiduelles (poubelle noire) quand la moyenne régionale est à 249 kg/an/habitant !

Bravo et merci à celles et ceux qui trient et compostent pour un résultat collectif réussi !

(1) ÉVOLUTION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES EN KG/HAB/AN

	2018	2019	2020	2021
CCDB	236	209	114	107

Moyenne nationale 2019 pour les ordures ménagères : **240 kg/an/habitant**

Ordures ménagères : **228 € / tonne** : l'effort pour réduire les déchets doit se poursuivre

(2) BIEN TRIER LES EMBALLAGES ! ATTENTION AUX NÉGLIGENCE QUAND NOUS TRIONS !

Nous collectons beaucoup d'emballages, c'est très positif.

Attention toutefois aux erreurs de tri, qui nous sont mesurées et facturées en « refus de tri » par le Centre de tri, et cela nous coûte très cher ! Nous perdons alors une partie du bénéfice de l'effort de tri que nous faisons.

Une tonne bien triée nous est facturée 156€, 

Une tonne mal triée nous est facturée 511€ ! 

(3) D'OÙ L'IMPORTANCE DE BIEN RESPECTER LES CONSIGNES SUIVANTES :

RAPPEL des principales consignes de tri des emballages :

TOUS les emballages, **QUE** les emballages !

Pas de textiles, pas d'ordures ménagères, pas de masques, pas d'électroménager.

Emballages **EN VRAC**, pas dans un sac !

Videz vos emballages de leur contenu !

CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT



LES INTERDITS pour le tri des emballages :

Textiles, ordures ménagères, masques, électroménager, déchets autres que les emballages...



EMBALLAGES BIEN
TRIÉS 156 €/TONNE



EMBALLAGES MAL
TRIÉS 511 €/TONNE

(4) FORMATION GUIDE COMPOSTEUR

La CCDB forme des habitants volontaires aux techniques de compostage, de paillage, de jardinage au naturel autour d'un réseau convivial. Ce réseau en lien avec les maîtres composteurs de la collectivité a pour but de développer de nouveaux projets de compostage partagés sur le territoire avec un objectif de gestion autonome. Cette formation, relancée sur la fin d'année 2021 a compté 12 participants. Financée par le SYPP*, elle sera reconduite chaque année.

* SYndicat des Portes-de-Provence, notre syndicat de traitement des déchets ménagers.

(5) COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Depuis 2015, le SYPP a mené une opération de distribution de composteurs individuels pour accompagner les habitants dans la réduction des ordures ménagères via le compostage. **650 composteurs individuels** ont été vendus depuis le lancement de cette opération sur la CCDB.

En accord avec les Présidentes et Présidents des 7 collectivités membres, le SYPP a décidé de redonner la main aux communautés de communes sur la commande, la subvention et la distribution des composteurs individuels.

La CCDB poursuivra le développement du compostage individuel et partagé. Votre demande de composteur individuel sera dorénavant à présenter à la CCDB. Elle sera reconduite chaque année.

La commission Déchets

DEFI CLIMAT

Le rapport de cet été 2021 du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) nous rappelle qu'il est essentiel de prendre en compte le changement climatique dans nos gestes quotidiens.

La COP26 s'est ouverte dimanche 31 octobre, dans une ambiance incertaine et sur fond de prévisions très alarmantes sur le réchauffement.

Les engagements des grands pays émetteurs de gaz à effet de serre, s'ils marquent un progrès, ne paraissent pas suffisants pour limiter la hausse de température à 1,5 degré !

Le Défi Climat ou Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) poursuit ainsi deux grands objectifs : la mise en oeuvre d'un plan d'actions pour les toutes prochaines années, et la mobilisation de chacun d'entre nous dans ce qui constitue l'un des enjeux majeurs du XXIème siècle : l'adaptation de nos sociétés aux limites de notre planète.

La Commission « Défi Climat », composée de 13 élus de nos 21 communes, aura tenu huit réunions en 2021 ainsi que des réunions ou des réflexions transversales avec les autres commissions toutes impliquées dans cet engagement capital.

Ces rencontres auront débouché sur la proposition d'objectifs opérationnels pour notre plan climat, qui ont été votés à la majorité lors du conseil communautaire du 30/09/2021 consultables dans leur intégralité sur le site :

www.paysdedieulefit.info
« DÉFI-CLIMAT » > « LA DÉMARCHE »
(À TÉLÉCHARGER)

PARTICIPATIONS CITOYENNES CE DERNIER SEMESTRE 2021



Trois assemblées citoyennes ont été proposées à nos concitoyens sur notre territoire pour recueillir leurs propositions d'actions à conduire pour les cinq prochaines années :

- Une réunion le 23 novembre avec tous des élus de la CCDB à la Halle de Dieulefit.
- 24 novembre à Le Poët-Laval et 25 novembre à Bourdeaux.

L'objectif de ces rencontres, animées par le bureau d'études « D'un monde à l'autre » est de finaliser le plan d'actions qui sera proposé au vote du Conseil communautaire en janvier prochain.

Vous êtes déjà nombreux sur notre territoire à réfléchir, à vous mobiliser vers plus de sobriété, de responsabilité pour réduire votre empreinte climatique !

L'adhésion de tous passe par une confiance partagée et un dialogue quotidien et ouvert, indispensables à la réussite de nos ambitions.

La commission Défi Climat Habitat

{ POUR BIEN EN COMPRENDRE LES ENJEUX, VOICI UNE DÉCLINAISON DE CES OBJECTIFS }

(AXE 1)

Faciliter l'accès aux conseils techniques, aux bonnes pratiques, et sécuriser choix et financements en matière de rénovations énergétiques des logements privés, collectifs, professionnels et publics.

Favoriser et accompagner le développement des énergies renouvelables sur le territoire.

Former, conseiller sur les enjeux énergétiques et environnementaux.

(AXE 2)

En concertation avec la Région et les acteurs privés et publics, proposer des nouveaux modes de transports voyageurs et marchandises vers des mobilités douces et solidaires.

Innover et encourager une gestion et des usages économes de l'eau.

Inciter au développement de projets en économie de proximité et circulaire dans le respect des règles du droit à la concurrence et du code de commerce.

En partenariat avec les organisations professionnelles, consulaires, inciter les acteurs économiques à optimiser leurs pratiques éco-responsables.

(AXE 3)

Anticiper les changements climatiques, sanitaires, les crises à venir pour que notre territoire soit en capacité d'autonomie alimentaire.

Mettre en place et soutenir des solutions pour que notre territoire devienne « zéro déchets » en 2026.

Promouvoir, valoriser et informer des pratiques et des comportements éco-responsables.

(AXE 4)

Co-piloter, entre élus, acteurs locaux et citoyens, les outils pour évaluer, relayer, diffuser les actions, initiatives et expérimentations éco-responsables sur les 21 communes.

Communiquer et partager sur des indicateurs faisant consensus.

ENFANCE JEUNESSE



STUDIO RADIO ET ENREGISTREMENT DANS LES CONDITIONS DU DIRECT, SÉJOUR RADIO, OCTOBRE 2021.

Photo CCDB

SERVICE PETITE ENFANCE

Le Relais Petite Enfance (RPE, anciennement RAM) est un service de proximité gratuit. Des permanences les lundis à La Bégude-de-Mazenc et les jeudis à Dieulefit de 13 h 30 à 16 h 30 permettent l'écoute et l'accès à l'information sur les modes de garde pour les familles. Aux assistantes maternelles est également proposé l'accompagnement pour l'exercice de leur profession.

Le RPE propose des activités d'éveil pour les assistantes maternelles, les parents et leurs enfants les lundis de 9 h à 11 h 30 au Multi-accueil « Souffle d'Eveil » à La Bégude-de-Mazenc et les jeudis de 9h à 11 h 30 au Multi-accueil « Les Dieul'filous » à Dieulefit. Nous avons le plaisir d'accueillir dans notre équipe Viviane Doulière qui remplace Hélène Peridon sur le poste de coordination du RPE et du Lieu d'Accueil Parents-Enfants (LAEP).

Animatrice RPE :

Viviane Doulière / 06 30 41 99 93
ram.ccdb@orange.fr

Le LAEP est un Lieu d'Accueil Enfants et Parents, les futurs parents, les grands-parents, les assistantes maternelles accompagnées d'un enfant de moins de 4 ans. C'est sans inscription, anonyme, ouvert à tous et gratuit. Ce lieu permet d'échanger, découvrir, faire connaissance, se détendre, se poser, jouer, se sociabiliser...

Les accueils ont lieu :

- **les mardis de 9 h à 12 h à Dieulefit**, dans une salle du multi accueil les Dieul'filous (toute l'année sauf pendant les vacances de Noël et les 4 premières semaines d'août).
- **les vendredis de 9 h à 11 h 30 à La Bégude-de-Mazenc**, à l'accueil de loisirs « La ferme St Pol » toute l'année sauf pendant les vacances scolaires.

Une vidéo de présentation à destination des professionnels de la petite enfance est disponible sur le site de la Communauté de communes.

Trois multi-accueils sont implantés sur le territoire.

Leur gestion est assurée par une délégation de service public : l'association parentale « Enfance au pays de Bourdeaux » et AESIO (Mutuelle).

Avec l'aide financière de la CAF et du Département, la Communauté de communes assure l'entretien de ces trois bâtiments :

- **« Picoti Picota » à Bourdeaux** (capacité 20 enfants) : avec le cabinet d'architecte Arch'Eco de Nyons, des travaux de mise aux normes dans l'espace cuisine et d'agrandissement pour le stockage des couches ont commencé cet été 2021 pour l'extérieur et devraient prendre fin en août 2022 pour l'intérieur.
- **« Les Dieul'filous » à Dieulefit** (capacité 25 enfants) : avec le cabinet d'architecte « MMA Atelier » de Dieulefit, un projet de travaux pour la réfection et la modification de la toiture va démarrer dans les mois à venir : une verrière trop vétuste présente des problèmes d'infiltrations et d'isolation. Le multi accueil ne fermera pas ses portes pendant la durée des travaux. Les familles seront averties dès que l'échéancier des travaux sera communiqué à la directrice de la structure.
- **« Souffle d'Eveil » à La Bégude-de-Mazenc** (capacité 25 enfants) : des travaux d'agrandissement ont été réalisés en 2017 avec le cabinet d'architecte « Espace 26 ».

TEMPS COLLECTIF,
SÉJOUR RADIO
OCTOBRE 2021.

Photo CCDB



SERVICE ENFANCE POUR LES ENFANTS DE 4 À 12 ANS

Les deux accueils de loisirs de la Communauté de communes sont attentifs à mettre en place un programme d'animations qui invite les enfants à découvrir leur territoire (culturel, sportif, artistique...). Ils prennent également soin d'évoluer en collectif tout en accordant une place importante à l'autonomie de l'enfant. La mise en place d'une pédagogie qui permet de rendre l'enfant acteur lors du choix des activités, permet de respecter leurs envies et besoins.

L'accueil de loisirs de Bourdeaux accueille jusqu'à 30 enfants dans les locaux du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (ou : SIVOM, établissement public). Il est ouvert pendant les vacances scolaires sauf celles de Noël et la dernière quinzaine d'août. Les repas sont préparés sur place par l'association ADASS.

Directrice Accueil de Loisirs Sans hébergement (ALSH) Bourdeaux. : Leïla Atma / 06 31 48 43 24
ccpd.accueildeloisirsbourdeaux@orange.fr

L'accueil de loisirs « La ferme St-Pol » se situe à **La Bégude-de-Mazenc**. Les locaux appartiennent à la Communauté de communes et peuvent accueillir jusqu'à soixante-quatre enfants. Il est ouvert les mercredis pour quarante enfants et durant les vacances scolaires (sauf celles de Noël et la dernière quinzaine d'août). Les mercredis, les repas sont livrés par un prestataire extérieur, durant les vacances les repas sont préparés sur place, avec des produits frais et locaux.

Directrice ALSH « Ferme St-Pol » :
Rabia Belhocine 06 73 17 95 77
ccpd.lafermestpol@orange.fr

Pour s'inscrire aux accueils de loisirs veuillez vous référer aux programmes mis en ligne sur le site de la Communauté de communes :

www.paysdedieulefit.info/ccpdj2/index.php

SERVICE JEUNESSE POUR LES JEUNES DE 11 À 17 ANS

Un espace Jeunes situé dans les locaux de l'ancien collège de Dieulefit, propriété de la municipalité, permet d'accueillir les collégiens et lycéens sur des temps périscolaires, les mercredis, les samedis, les vacances (sauf Noël et fin août) et parfois les soirées.

Le service jeunesse propose également :

- Plusieurs séjours à thèmes en France ou à l'étranger.
- Des accueils thématiques à la semaine pendant les vacances scolaires.
- La mise en place d'un « chantier séjour » pour les jeunes de 14 à 17 ans : un chantier est organisé dans plusieurs communes du territoire afin de collecter une somme d'argent qui financera le séjour des jeunes.
- Le dispositif PRAPJ (Point Ressource Accompagnement de Projet Jeunes) soutenu par la Caisse d'allocations familiales (CAF). Chaque année, un groupe de jeunes volontaires se constitue pour mener un projet labélisé. Ce groupe est soutenu et accompagné par les animatrices-jeunesse pour l'organisation technique et la mise en oeuvre du projet.
- Un suivi et un travail de prévention auprès des jeunes. Les animatrices-jeunesse sont formées et sont présentes via les Promeneurs du Net. Ce dispositif permet de maintenir du lien, communiquer, conseiller soit avec les réseaux sociaux, soit via des interventions régulières aux collèges de Dieulefit et de Cléon : atelier philo, atelier théâtre, intervention vie affective et sexualité, intervention addictologie... Ce travail est mené avec différents partenaires.

Animatrices jeunesse :

Elodie Curbelie / 06 70 47 34 81 et
Mélanie Oger 06 45 75 03 08
ccpd.jeunesse@orange.fr

La commission Enfance - Jeunesse

LES BRÈVES

PRIMES POUR L'ACHAT D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE

Depuis juin dernier, le conseil communautaire a décidé d'octroyer une prime de 100€ pour toute personne désirant acquérir un Vélo à Assistance Électrique (sous certaines conditions mais sans conditions de ressources).

Cette prime peut se cumuler à celles de l'Etat, et des communes (Dieulefit, Montjoux...).

Renseignements : Raphaël Fochi
04 75 46 46 05 / 06 78 55 79 21
fochi.ccdb@orange.fr



QU'EST-CE QUE VOUS VOULEZ FAIRE ?
QU'EST-CE QUE VOUS SAVEZ FAIRE ?
QU'ACCEPTERIEZ-VOUS D'APPRENDRE ?

vous avez un pb de transport pour venir ?
Faites-le-nous savoir !
06 33 86 66 50

A PARTIR DU 7 DÉCEMBRE 2021
LES MARDIS DE 14H À 16H

CAFE VOLONTAIRE
Entrée libre - Sans engagement

Local des Restos du Cœur
16 Rue Des Reymonds - Dieulefit

Organisé par l'association Interstices,
pilote de la conditionne ou projet expérimental
Territoires Zero Chômeur de Longue Durée
Dieulefit-Bourdeaux,
porté par la Communauté des Communes
Dieulefit-Bourdeaux

L'objectif de ce café est de réunir des personnes éloignées de l'emploi volontaires pour les mobiliser autour d'un projet expérimental de création d'emplois utiles à la collectivité.

Venez rencontrer Nicolas et Aurélie autour d'un café convivial pour échanger sur ce projet et voir comment y participer.



{ PERMANENCES « ZÉRO CHÔMEUR » }

{ ASSURÉES PAR L'ASSOCIATION « INTERSTICES » }

COMMUNE	JOUR	HORAIRES
ALEYRAC	4 ^{ème} mardi du mois	14h - 16h
BOURDEAUX	Dernier jeudi du mois	9h - 11h
DIEULEFIT	1 ^{er} jeudi du mois	9h - 11h
LE POËT-LAVAL	3 ^{ème} lundi du mois	10h - 12h
MONTJOUX	2 ^{ème} lundi du mois	14h - 16h
PONT-DE-BARRET	1 ^{er} vendredi du mois	14h - 16h
ROCHE SAINT-SECRET BÉCONNE	1 ^{er} jeudi du mois	14h - 16h
VESC	3 ^{ème} mardi du mois	14h - 16h

{ RAPPEL DES PERMANENCES }

{ À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES }



SERVICE PUBLIC GRATUIT POUR LA RENOVATION DE VOTRE LOGEMENT

Propriétaire occupant ou bailleur, locataire, vous pouvez bénéficier d'aides, et d'un accompagnement

gratuit sur le territoire de la Communauté de communes de Dieulefit Bourdeaux.

Ce nouveau service public est porté par le CEDER, une association neutre et experte en matière de travaux de rénovation énergétique. Le CEDER est là pour vous renseigner techniquement et financièrement sur vos projets de rénovation et leurs aides possibles, ou pour vous donner un premier aperçu énergétique de votre logement.

Permanences (uniquement sur rendez-vous) :

Les 2^e et 4^e vendredis du mois, de 9h à 12h, dans les locaux de la Communauté de communes.

Renseignements et RDV : 04 75 26 22 53
infoenergie@ceder-provence.org



SOLIHA : ADAPTER SON LOGEMENT

Adapter un logement à la perte de mobilité ou au handicap, réhabiliter un logement vétuste ou dégradé, des conseils techniques ou l'accompagnement pour l'obtention des aides financières... autant de sujets sur lequel SOLIHA peut aider et accompagner gratuitement propriétaire et locataire !

Contactez un conseiller par téléphone au

0 800 300 915 (numéro vert) :

- Lundi : de 13 h à 17 h
- Mardi à vendredi : de 8 h 30 à 12 h 30

Permanences (uniquement sur rendez-vous) :

- A la Communauté de communes Dieulefit- Bourdeaux : 18 novembre et 16 décembre 2021.
- Et à la mairie de Bourdeaux : 16 décembre 2021.

CONTACTS

JOINDRE L'ÉQUIPE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Patricia Stadler
04 75 46 46 06
06 73 15 16 27
ccpd.stadler@orange.fr

COMPTABILITÉ

Béatrice Berard
04 75 46 90 90
berard.ccdb@orange.fr

SECRETARIAT

Angélique Javellas
04 75 46 82 33
ccpd.courrier@orange.fr

ARCHIVISTE INTERCOMMUNALE

Magali Chazaud
06 30 17 69 22
chazaud.ccdb@orange.fr

GESTION DES DÉCHETS

Accueil-secretariat
Delphine Chalvet
04 75 46 43 49
ccpd.aubert@orange.fr

Johan Miran

07 87 43 93 38
ccpd.miran@orange.fr

Frédéric Mocquard

06 33 42 49 02
mocquard.ccdb@orange.fr

Régis Daval

06 73 17 18 23
daval.ccdb@orange.fr

DÉFI CLIMAT - HABITAT

Raphaël Fochi
04 75 46 46 05
06 78 55 79 21
fochi.ccdb@orange.fr

AGRICULTURE, GESTION DE L'ESPACE

Christelle Harmegnies
04 75 46 43 48
06 73 17 35 77
ccpd.harmegnies@orange.fr

TOURISME - PATRIMOINE

Marion Gallo
04 75 46 90 91
06 73 16 94 45
gallo.ccdb@orange.fr

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Anouck Valois
06 70 47 88 70
valois.ccdb@orange.fr

CULTURE - SOLIDARITÉS

Eva Chelepine
07 87 09 20 10
ccpd.chelepine@orange.fr

PROGRAMME LEADER

Aurélien Griffon
04 75 90 38 12
06 38 88 97 25
a.griffon@gal-portesdeprovence

Arnaud Donat

04 75 90 38 14
a.donat@gal-portesdeprovence

COORDINATRICE ENFANCE JEUNESSE

Noémie Clo
04 75 46 95 07
06 73 17 00 08
clo.ccdb@orange.fr

DIRECTRICE ACCUEIL DE LOISIRS « FERME SAINT-POL »

Rabia Belhocine
04 75 46 95 06
06 73 17 95 77
ccpd.lafermestpol@orange.fr

DIRECTRICE ACCUEIL DE LOISIRS DE BOURDEAUX

Leila Atma
04 75 53 01 74
06 31 48 43 24
ccpd.accueildeloisirsbourdeaux@orange.fr

ANIMATEUR JEUNESSE

Élodie Curbélié
04 75 46 95 08
06 70 47 34 81
curbelie.ccdb@orange.fr

Mélanie Oger

04 75 46 95 08
06 45 75 03 08
ogger.ccdb@orange.fr

RESPONSABLE DU RELAIS PETITE ENFANCE (EX - RAM)

Viviane Doulière
06 30 41 99 93
ram.ccdb@orange.fr

Vie sociale, gestion des déchets, tourisme, culture, découverte,
économie, gestion de l'espace, marchés publics ...

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR NOTRE SITE INTERNET

www.paysdedieulefit.info

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DIEULEFIT-BOURDEAUX

8 rue Garde de Dieu 26220 Dieulefit

Tél. 04 75 46 82 33 | Fax 04 75 90 61 69 | E-mail. ccpd.courrier@orange.fr